

## Présentation de la Direction Générale de l'Économie

La Direction Générale de l'Économie a pour mission de définir, coordonner et suivre la mise en œuvre des politiques économiques et financières de l'État, d'assurer le cadrage et le suivi macroéconomiques, d'accompagner la modernisation et la compétitivité de l'économie ivoirienne, de gérer l'information économique, et de conduire les relations économiques extérieures, régionales et internationales.

La Direction Générale de l'Économie est dirigée par un Directeur Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Directeur Général d'Administration Centrale.

Le Directeur Général est assisté de deux Directeurs Généraux Adjoints nommés par décret pris en Conseil des Ministres. Ils ont rang de Directeur Général Adjoint d'Administration Centrale.

Elle comprend six Directions Centrales, cinq Services rattachés et des Services de Promotion Économique Extérieure :

- **la Direction des Études et Recherches Économiques ;**
- **la Direction des Prévisions et des Politiques Économiques ;**
- **la Direction des Actions de Développement Économique ;**
- **la Direction des Affaires Économiques Régionales ;**
- **la Direction des Relations Économiques Extérieures ;**
- **la Direction des Bases de Données Économiques et Sociales ;**
  
- **la Cellule Financière ;**
- **le Service de la Communication et de la Documentation ;**
- **le Service des Ressources Humaines et de la Formation ;**
- **le Service de la Qualité et de la Normalisation ;**
- **le Service de la Coordination Administrative ;**
- **les Services de Promotion Économique Extérieure.**